

**PLAN D'ACTION 2004-2005 HORIZON 2007**  
**DU FONDS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**  
**(FEÉ)**

---

**TABLE DES MATIÈRES**

|  |           |
|--|-----------|
| <b>ACRONYMES</b> .....   | <b>3</b>  |
| <b>SOMMAIRE</b> .....  | <b>4</b>  |
| <b>MISE EN CONTEXTE</b> .....  | <b>5</b>  |
| <b>INTRODUCTION</b> .....  | <b>7</b>  |
| <b>OBJECTIFS GLOBAUX DU PLAN D'ACTION TRIENNAL</b> .....   | <b>8</b>  |
| <b>CLIENTÈLE À FAIBLE REVENU</b> .....   | <b>13</b> |
| PF 110    AIDE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE À LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX EFFICACES .....          | 14        |
| PF 120    AIDE FINANCIÈRE ET TECHNIQUE À LA RÉNOVATION ÉCOÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS SOCIAUX .....      | 17        |
| PF 130    INSTALLATION DE PANNEAUX RÉFLECTEURS DANS LES LOGEMENTS SOCIAUX .....                        | 19        |
| PF 140    PROGRAMME COMMUNAUTAIRE DE L'AEÉ .....   | 21        |
| <b>MILIEU SOCIO-COMMUNAUTAIRE</b> .....  | <b>24</b> |
| PS 210    AIDE FINANCIÈRE ET TECHNIQUE À LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS SOCIO-COMMUNAUTAIRES .....         | 24        |
| PS 220    INSTALLATION DE PANNEAUX RÉFLECTEURS DE CHALEUR DANS LES BÂTIMENTS SOCIO-COMMUNAUTAIRES..... | 26        |
| <b>MARCHÉ RÉSIDENTIEL</b> .....  | <b>28</b> |
| PR 310    AIDE FINANCIÈRE À L'ACHAT DE NOUVELLES MAISONS NOVOCLIMAT .....                              | 28        |
| PR 320    AIDE FINANCIÈRE À LA RÉNOVATION ÉCOÉNERGÉTIQUE .....   | 29        |
| PR 330    RABAIS À L'ACHAT DE FENÊTRES CERTIFIÉES ENERGY STAR™ .....                                   | 31        |
| PR 340    AIDE FINANCIÈRE À LA RÉCUPÉRATION DE LA CHALEUR DES EAUX GRISES .....                        | 33        |
| PR 350    AIDE FINANCIÈRE À L'INSTALLATION DE MURS SOLAIRES .....                                      | 34        |
| PR 360    INSTALLATION DE PANNEAUX RÉFLECTEURS DE CHALEUR .....  | 36        |
| PR 370    ANALYSE ÉNERGÉTIQUE DES RÉSIDENCES UNIFAMILIALES .....                                       | 38        |
| PR 380    ANALYSE ÉNERGÉTIQUE DES DUPLEX ET TRIPLEX .....  | 39        |
| <b>MARCHÉ COMMERCIAL, INSTITUTIONNEL ET INDUSTRIEL</b> .....   | <b>41</b> |
| PC 410    AIDE FINANCIÈRE À LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX BÂTIMENTS EFFICACES .....                      | 41        |
| PC 420    AIDE FINANCIÈRE À LA RÉNOVATION ÉCOÉNERGÉTIQUE DE L'ENVELOPPE DES BÂTIMENTS .....            | 43        |
| PC 430    AIDE FINANCIÈRE À L'ACHAT ET À L'INSTALLATION DE PANNEAUX RÉFLECTEURS DE CHALEUR.....        | 44        |
| PC 440    AIDE FINANCIÈRE À L'INSTALLATION DE SYSTÈMES SOLAIRES .....                                  | 46        |
| PC 450    ENCOURAGEMENT À LA VÉGÉTALISATION DES TOITS EN MILIEU URBAIN .....                           | 48        |
| PC 460    AIDE FINANCIÈRE À L'INSTALLATION DE SYSTÈMES RÉCUPÉRATEURS DE CHALEUR DES EAUX GRISES.....   | 50        |
| <b>VEILLE TECHNOLOGIQUE</b> .....  | <b>52</b> |
| <b>GESTION ET COMMERCIALISATION</b> .....  | <b>54</b> |
| <b>RENTABILITÉ DES PROGRAMMES</b> .....  | <b>55</b> |
| <b>PARTICIPANTS, ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET BUDGET DU PLAN TRIENNAL 2004- 2007</b> .....                   | <b>56</b> |

1 **ACRONYMES**

2

|        |   |
|--------|---|
| AEÉ    | <i>Agence de l'efficacité énergétique</i>   |
| AGRTQ  | <i>Association des groupes de ressources techniques du Québec</i>                   |
| AIPVFQ | <i>Association des industries de produits verriers et de fenestration du Québec</i> |
| AQME   | <i>Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie</i>                         |
| ASHRAE | <i>American Society for Heating, Refrigeration and Air-conditioning Engineers</i>   |
| BOMA   | <i>Building owners and managers association</i>                                     |
| CANMET | <i>Centre for Mineral and Energy Technology</i>                                     |
| CII    | <i>Commercial, institutionnel et petit industriel</i>                               |
| CMNÉB  | <i>Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments</i>                         |
| CMNÉH  | <i>Code modèle national de l'énergie pour les habitations</i>                       |
| CORPIQ | <i>Corporation des propriétaires immobiliers du Québec inc.</i>                     |
| CPSRM  | <i>Commission professionnelle des services des ressources matérielles</i>           |
| CQCH   | <i>Corporation québécoise des coopératives d'habitation</i>                         |
| CRSNGC | <i>Conseil de la recherche en sciences naturelles et en génie du Canada</i>         |
| FEÉ    | <i>Fonds en efficacité énergétique</i>  |
| FQHC   | <i>Fonds québécois d'habitation communautaire</i>                                   |
| PGEÉ   | <i>Plan global en efficacité énergétique</i>  |
| OEÉ    | <i>Office de l'efficacité énergétique</i>   |
| OMH    | <i>Office municipal d'habitation</i>  |
| PAPA   | <i>Personnes âgées en perte d'autonomie</i>   |
| PEBC   | <i>Programme d'encouragement des bâtiments commerciaux</i>                          |
| PEN    | <i>Processus d'entente négociée</i>   |
| RNCan  | <i>Ressources naturelles Canada</i>   |
| ROHQ   | <i>Regroupement des offices municipaux du Québec</i>                                |
| SCGM   | <i>Société en commandite Gaz Métro</i>  |
| SCHL   | <i>Société canadienne d'hypothèques et de logement</i>                              |
| SHQ    | <i>Société d'habitation du Québec</i>   |
| VGE    | <i>Ventes grandes entreprises</i>   |

3

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27

## **SOMMAIRE**

Le Plan d'action 2004-2005 Horizon 2007 du FEÉ propose des investissements de près de 3 200 000\$ pour la mise en œuvre de 20 programmes devant générer des économies annuelles de l'ordre de 6 800 000 m<sup>3</sup> de gaz naturel au cours de la période allant du 1er octobre 2004 au 30 septembre 2005.

À l'horizon 2007, le FEÉ propose des investissements d'un peu plus de 11 000 000\$ pour des économies annuelles de plus de 26 600 000 m<sup>3</sup> de gaz naturel.

Dans le marché résidentiel, le FEÉ propose 14 programmes dont 4 visent spécifiquement la clientèle à faible revenu, 2 programmes s'adressent au milieu sociocommunautaire. Le FEÉ propose 8 programmes à la clientèle CII de SCGM.

En 2004-2005, le FEÉ prévoit des dépenses de 200 000\$ au chapitre de la veille technologique et de 500 000 \$ au poste de gestion et commercialisation.

L'ensemble du Plan d'action incluant les activités de veille technologique, gestion et commercialisation affiche un ratio \$/m<sup>3</sup> de gaz naturel économisé de 0.46\$. Pour l'ensemble des programmes seulement, la rentabilité est de 0.37\$/m<sup>3</sup>.

Les programmes destinés à la clientèle à faible revenu affichent un ratio de 2.44\$/m<sup>3</sup> de gaz naturel économisé. Ce ratio est de 1.41\$ pour le milieu sociocommunautaire, 1.46\$ pour les clients résidentiels et 0.27\$ pour les clients CII.

1

## 2 **MISE EN CONTEXTE**

3

4 Le 5 octobre 2000, la Régie de l'énergie (Régie) rendait une décision<sup>1</sup> autorisant la création du  
5 Fonds en efficacité énergétique (FEÉ) ayant pour but de réaliser des programmes et des  
6 activités en efficacité énergétique auprès des consommateurs de gaz naturel sur le territoire  
7 desservi par la Société en commandite Gaz Métro (SCGM).

8

9 La mission du FEÉ consiste à réaliser des projets en efficacité énergétique qui :

10

- 11 • *« se font en sus de ce qui sera réalisé dans le cadre du Plan global en efficacité*
- 12 *énergétique (« PGEÉ ») de SCGM;*
- 13 • *se font chez des consommateurs utilisant le gaz naturel ou en voie de conversion;*
- 14 • *sont faits en partie dans le marché résidentiel (environ 50 %) et en partie dans les*
- 15 *marchés commercial, institutionnel et le petit industriel (CII)<sup>2</sup>;*
- 16 • *s'effectuent autant que possible en partenariat, de façon à maximiser les retombées*
- 17 *des sommes investies dans le FEÉ. »*

18

19 Le FEÉ a deux priorités du point de vue de ses interventions.

20

- 21 • Développer et mettre en œuvre des activités et programmes novateurs;
- 22 • Développer et mettre en œuvre des activités et programmes destinés à la clientèle
- 23 commerciale et résidentielle, notamment celle à faible revenu (pour la part affectée au
- 24 marché résidentiel).

25

26 Les avoirs du FEÉ sont administrés par SCGM. Un Comité de gestion<sup>3</sup> a été mis sur pied pour  
27 voir à la bonne gestion du FEÉ et à son développement. C'est ce comité qui a, entre autres,  
28 pour mandat de développer un plan d'action triennal dans une perspective de pérennité. Ce  
29 Comité de gestion est composé de représentants nommés par les organisations suivantes :

30

---

<sup>1</sup> D-2000-183, R-3425-99.

<sup>2</sup> La clientèle Ventes Grandes Entreprises (VGE) ne fait pas partie de la clientèle visée par le FEÉ.

- 1 • Centre d'études réglementaires du Québec (CERQ)
- 2 • Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAMÉ)
- 3 • Stratégie Énergétique – Association québécoise de lutte contre la pollution
- 4 atmosphérique (SÉ-AQLPA)
- 5 • Option consommateurs (OC)
- 6 • Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ)
- 7 • Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec
- 8 (RNCREQ)
- 9 • Union des consommateurs (UC)
- 10 • Union des municipalités du Québec (UMQ)
- 11 • Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)
- 12 • Société en commandite Gaz Métro (SCGM)

---

<sup>3</sup> Rapport final des participants à la phase 3 du PEN, R-3425-99, 21 août 2000 et D-2000-225.

## **INTRODUCTION**

Dans sa décision D-2003-180, en date du 26 septembre 2003, la Régie de l'énergie demandait le dépôt d'une planification pluriannuelle (trois ans) des activités du FEÉ pour le prochain dossier tarifaire. Le présent document constitue le résultat de cet exercice et présente les objectifs pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2004 au 30 septembre 2005 et les prévisions pour les périodes 2005-2006 et 2006-2007.

Force est, cependant, de constater la difficulté de procéder à des prévisions de coûts et d'économies d'énergie dans le temps compte tenu du caractère novateur des programmes du Fonds d'une part et de l'échantillonnage trop restreint de participants dans certains programmes d'autre part. Ces prévisions seront donc révisées annuellement lors des causes tarifaires de SCGM au fur et à mesure que s'amélioreront, entre autres, les validations d'économies et le taux de participation aux programmes.

Le Plan d'action se divise en cinq grandes sections; soit une présentation des objectifs globaux poursuivis, une description de chacun des nouveaux programmes et de ceux pour lesquels le FEÉ demande une reconduction et ce, en fonction de chacun des marchés admissibles, une description des programmes de veille technologique, une présentation des besoins en gestion et commercialisation pour les trois prochaines années et en dernier lieu, les tableaux faisant état de la rentabilité des programmes, des prévisions budgétaires et des économies d'énergie projetées.

Un appel de propositions sera lancé dès que la décision de la Régie sera connue auprès de la clientèle de SCGM et des influenceurs du marché (architectes, ingénieurs, entrepreneurs, etc.) afin de solliciter des projets novateurs qui pourraient permettre une certaine expérimentation dans le cadre des activités du FEÉ.

1

## 2 **OBJECTIFS GLOBAUX DU PLAN D'ACTION TRIENNAL**

3

### 4 **MESURES PROPOSÉES**

5

6 Selon l'énoncé de sa mission, le FEÉ doit prioritairement proposer des mesures qui présentent  
7 un aspect novateur au plan technologique ou au plan de la commercialisation. Il doit aussi se  
8 démarquer en proposant des mesures qui se font en sus de ce qui est fait dans le cadre du  
9 PGEÉ de SCGM, de façon à éviter les chevauchements de programmes et la confusion dans le  
10 marché. Dans ce contexte, il est apparu important au comité de gestion du FEÉ de rencontrer  
11 les représentants du PGEÉ avant la conception de sa planification triennale afin de préciser  
12 davantage les rôles de chacun.

13

14 Tel que mentionné dans le Rapport d'étape 2003-2004, (SCGM-9, Document 7 pp.13-14), ces  
15 rencontres ont eu lieu au mois de mars 2004. Elles ont permis aux deux parties de s'entendre  
16 sur les paramètres d'intervention des activités et programmes de chacun en efficacité  
17 énergétique et de convenir de rencontres d'arrimage devant avoir lieu deux fois par année de  
18 façon à harmoniser, si nécessaire, les activités de chacun.

19

20 Le tableau A ci-dessous résume les paramètres d'intervention du PGEÉ et du FEÉ en efficacité  
21 énergétique qui ont été définis lors de ces rencontres et qui seront applicables à partir du 1<sup>er</sup>  
22 octobre 2004 :

1 **Tableau A - Paramètres d'intervention du PGEÉ et du FEÉ**

|  | PGEÉ  | FEÉ   |
|--|---|---|
| <b>Clientèle visée</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>VGE, CII et résidentielle</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>CII et résidentielle, avec priorité accordée aux personnes à faibles revenus et aux projets à vocation communautaire ou sociale.</li> </ul>                    |
| <b>Mesures et R &amp; D poursuivis</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Toute mesure et activité de recherche liée aux appareils et systèmes connexes alimentés par le gaz naturel.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Toute mesure et activité de recherche liée à l'enveloppe du bâtiment et aux nouvelles technologies autres que celles alimentées par le gaz naturel.</li> </ul> |
| <b>Modes d'intervention</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Tout mode d'intervention.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Tout mode d'intervention avec priorité accordée aux stratégies de commercialisation novatrices.</li> </ul>   |

2  
3

4 Ainsi, les parties ont convenu que le PGEÉ concentrera ses activités de façon à encourager la  
5 recherche et le développement de programmes pour l'ensemble de la clientèle de SCGM qui  
6 visent l'implantation de mesures liées aux appareils et systèmes connexes alimentés par le gaz  
7 naturel.

8

9 Le FEÉ, pour sa part, concentrera ses activités de façon à encourager la recherche et le  
10 développement de programmes pour la clientèle résidentielle et CII de SCGM, qui  
11 visent l'implantation de mesures visant l'enveloppe du bâtiment ou qui visent l'implantation de  
12 nouvelles technologies autres que celles alimentées par le gaz naturel. Le FEÉ favorisera  
13 également les interventions à caractère communautaire ou social.

14

15 Le résultat de cet arrimage implique le transfert de quatre programmes du PGEÉ au FEÉ. Il  
16 s'agit des programmes :

17

- 1           ▪ PE-104 Programme communautaire
- 2           ▪ PE-108 Rénovation (ÉnerGuide) – Unifamilial
- 3           ▪ PE-112 Rénovation (ÉnerGuide) – Duplex et Triplex
- 4           ▪ PE-206 Enveloppe du bâtiment NC (PEBC)

5

6 De son côté, le FEÉ ne s'investira pas dans le programme de recherche sur l'entretien des  
7 chaudières au gaz, projet de veille technologique, qui est délaissé au profit du PGEÉ.

8

9 Cet arrimage n'affecte en rien la mission particulière du FEÉ tel que définie dans l'entente sur le  
10 nouveau mécanisme incitatif à la productivité de SCGM autorisée par la Régie de l'énergie<sup>4</sup>. Il  
11 n'a pas non plus pour effet de réduire les efforts globaux déployés par SCGM en efficacité  
12 énergétique, puisque le PGEÉ s'est engagé à réaffecter ailleurs dans son PGEÉ 2004-2007 les  
13 sommes qui étaient dévolues aux programmes transférés.

14

15 Le résultat de ces rencontres a permis au FEÉ de concevoir une planification triennale  
16 conforme à ses nouveaux paramètres d'intervention.

17

18 Tel que présenté dans le tableau B ci-dessous, le FEÉ propose pour son Plan d'action 2004-  
19 2005 Horizon 2007, 20 programmes axés sur l'enveloppe du bâtiment, l'implantation d'une  
20 technologie émergente ou l'expérimentation d'une nouvelle approche commerciale.

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

---

<sup>4</sup> Régie de l'énergie, Décision D-2004-51

**Tableau B - Programmes et paramètres d'intervention**

| PROGRAMME | DESCRIPTION                                  | Enveloppe du bâtiment | Nouvelle technologie | Approche commerciale novatrice |
|-----------|--|-----------------------|----------------------|--------------------------------|
| PF110     | Construction efficace, logements sociaux     | X                     |                      | X                              |
| PF120     | Rénovation écoénergétique, logements sociaux | X                     |                      | X                              |
| PF130     | Panneaux, logements sociaux                  | X                     | X                    |                                |
| PF140     | Communautaire - AEE                          | X                     |                      |                                |
| PS210     | Rénovation – Bâtiments sociocommunautaires   | X                     |                      | X                              |
| PS220     | Panneaux - Bâtiments sociocommunautaires     | X                     | X                    |                                |
| PR310     | Novoclimat – Résidentiel                     | X                     |                      | X                              |
| PR320     | Rénovation écoénergétique – Résidentiel      | X                     |                      | X                              |
| PR330     | Fenêtres – Résidentiel                       | X                     |                      |                                |
| PR340     | Récup. eaux grises – Résidentiel             |                       | X                    |                                |
| PR350     | Murs solaires – Résidentiel                  | X                     | X                    |                                |
| PR360     | Panneaux – Résidentiel                       | X                     | X                    |                                |
| PR 370    | EnerGuide unifamilial                        | X                     |                      |                                |
| PR 380    | EnerGuide duplex et triplex                  | X                     |                      |                                |
| PC410     | Construction efficace – CII                  | X                     |                      | X                              |
| PC420     | Rénovation écoénergétique – CII              | X                     |                      |                                |
| PC430     | Panneaux – CII                               | X                     | X                    |                                |
| PC440     | Systèmes solaires – CII                      | X                     | X                    |                                |
| PC450     | Toiture végétale – CII                       | X                     | X                    |                                |
| PC460     | Récup. eaux grises – CII                     |                       | X                    |                                |

**CLIENTÈLE ADMISSIBLE**

Tout comme dans la première entente sur le mécanisme incitatif à la performance de SCGM autorisée par la Régie, les avoirs du FEÉ proviennent d'une partie des gains de productivité retournés par SCGM aux clientèles résidentielles et CII. Le FEÉ a donc préparé une programmation adaptée uniquement à ces deux clientèles.

Pour son Plan d'action 2004-2005 Horizon 2007, le FEÉ propose de consacrer environ 33% de ses ressources financières au développement de programmes pour la clientèle résidentielle et 67% pour la clientèle CII.

1 Dans ses interventions auprès de la clientèle résidentielle, le FEÉ doit aussi prioriser la clientèle  
2 à faible revenu ou des projets à caractère communautaire ou social. Sur les 14 programmes  
3 développés dans le secteur résidentiel, 6 programmes visent spécifiquement les clients à  
4 faibles revenus ou les projets à caractère communautaire ou social. Ces programmes  
5 représentent 80 % du budget total dédié à cette clientèle.

## 8 **L'AIDE FINANCIÈRE**

9  
10 Dans ses programmes, le FEÉ utilise deux types d'aide financière dans le but de faciliter la  
11 mise en application des mesures d'efficacité énergétique proposées, soit les subventions et le  
12 financement sans intérêt de mesures d'efficacité énergétique.

13  
14 Pour la clientèle à faible revenu et les clients du milieu sociocommunautaire, le FEÉ utilise une  
15 combinaison de subventions et de financement sans intérêt. La subvention permet de réduire  
16 la période de retour sur l'investissement des mesures proposées, tandis que le financement  
17 permet au client de contribuer au coût des mesures proposées sans avoir à déboursier de  
18 capital. Le client peut ainsi utiliser une partie des économies générées pour rembourser le prêt  
19 accordé par le FEÉ au cours des cinq années suivant les travaux.

20  
21 Le FEÉ utilise également le financement afin d'éliminer la barrière économique à l'adoption de  
22 mesures d'efficacité énergétique novatrices et de surcoûts de construction dans les marchés  
23 résidentiel et CII. Ce type d'aide financière s'adresse aux clients qui désirent implanter des  
24 mesures mais qui ne disposent pas des fonds nécessaires pour agir.

25  
26 Enfin, le FEÉ utilise les subventions pour réduire les périodes de retour sur l'investissement et  
27 pour promouvoir l'adoption de technologies novatrices.

1

## 2 **CLIENTÈLE À FAIBLE REVENU**

3

4 Le FEÉ vise deux types de clientèle à faible revenu, soit les clients individuels qui paient une  
5 facture de chauffage de Gaz Métropolitain et les groupes communautaires de logement social.  
6 Ainsi, le FEÉ s'assure que les économies qui sont générées profitent directement ou  
7 indirectement aux ménages à faible revenu.

8

9 Selon les données recueillies jusqu'à maintenant, il semble que les ménages à faible revenu de  
10 Gaz Métro soient surtout locataires . Les données recueillies lors des visites effectuées dans le  
11 cadre du Programme communautaire de l'AEÉ ont permis de constater aussi que la majorité  
12 des ménages à faible revenu chauffent leur logement à l'aide d'unités murales.

13

14 Le marché de la nouvelle construction de logements sociaux représente une autre opportunité  
15 d'intervention. À ce titre, le FEÉ privilégie la bonification des initiatives gouvernementales en  
16 matière de construction de logements sociaux (Logement abordable Québec et Accès Logis  
17 Québec) afin d'en améliorer l'efficacité énergétique. Cependant, le potentiel de ce marché est  
18 limité par les orientations énergétiques des autorités gouvernementales qui favorisent  
19 l'électricité pour le chauffage des logements.

20

21 La rénovation des bâtiments existants représente aussi une opportunité d'intervention. À ce  
22 titre, le FEÉ favorise une approche de rénovation de l'enveloppe des bâtiments existants gérés  
23 par des groupes communautaires reconnus par les autorités gouvernementales (coopératives  
24 d'habitation, sociétés acheteuses et OSBL d'habitation).

25

1 **PF 110 Aide technique et financière à la construction de**  
2 **logements sociaux efficaces**

3  
4 **Description du programme**  
5

6 Le *Programme d'aide financière et technique à la construction de logements sociaux efficaces*  
7 vise la construction de logements sociaux d'une efficacité énergétique supérieure d'au moins  
8 25% à celle des bâtiments dont la construction est actuellement prévue selon les normes en  
9 vigueur. Il s'adresse aux municipalités, au milieu communautaire et au secteur privé qui  
10 construisent des logements sociaux dans le cadre des programmes *AccèsLogis Québec* et  
11 *Logement abordable Québec*.  
12  
13

14 **Faits saillants**  
15

16 Ce programme en est à sa troisième année et les efforts déployés à ce jour commencent à  
17 porter fruit. Le FEÉ entend intensifier ses démarches auprès des groupes communautaires,  
18 des groupes de ressources techniques et des firmes d'architectes et d'ingénieurs impliquées  
19 dans la construction des quelques projets susceptibles d'être alimentés au gaz naturel et dont  
20 les clients pourraient participer au programme. Le FEÉ prévoit aussi cibler les projets les plus  
21 susceptibles d'être alimentés au gaz naturel dans le cadre du programme Solidarité 5000  
22 logements de la ville de Montréal et ailleurs en région par le biais, entre autres, de contacts  
23 auprès des fédérations et des groupes régionaux impliqués dans de tels projets de même  
24 qu'auprès des entrepreneurs.  
25  
26

27 **Cas-type**  
28

29 La consommation de référence a été établie en fonction des données utilisées avec les  
30 premiers participants au programme durant la période 2003-2004 pour la nouvelle construction.  
31 Au fur et à mesure que le nombre de participants augmentera, il sera possible de compléter et  
32 de valider les données utilisées en fonction, entre autres, des types de bâtiments construits.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30

## **Économies unitaires**

Les économies unitaires ont été révisées à la hausse en fonction de l'impact énergétique plus élevé que prévu des mesures entreprises par les premiers participants selon les études de faisabilité qui ont été réalisées. En 2003-2004, le FEÉ avait prévu des économies de 350 m<sup>3</sup> par participant alors que les premiers participants affichent plutôt des économies unitaires de 905 m<sup>3</sup>. Des économies de 740 m<sup>3</sup> proviennent dans ce cas particulier de l'amélioration de l'enveloppe thermique du bâtiment et 165 m<sup>3</sup> proviennent de l'utilisation de systèmes de récupération de la chaleur des eaux grises qui n'était pas prévue initialement.

## **Participants**

Environ 13 000 nouveaux logements sociaux devraient être construits au Québec entre 2003 et 2007. De ces 13,000 nouveaux logements, quelques centaines d'unités sont susceptibles d'être chauffés au gaz naturel si on en croit la tendance des dernières années. Le FEÉ prévoit qu'un nombre limité de nouvelles unités d'habitation chauffées au gaz naturel par année pourraient bénéficier de ce programme à l'horizon 2007. Le nombre de participants potentiels à ce programme pour les trois prochaines années a été établi en fonction des conditions particulières, voire défavorables à la pénétration du gaz naturel dans ce marché.

En effet, le *Guide de construction* de la SHQ favorise le chauffage des nouveaux logements sociaux au moyen de plinthes électriques et décourage le chauffage au gaz naturel sauf lorsque recommandé par l'ingénieur du projet.

Incidemment, le FEÉ continuera de cibler les projets de rénovation majeure dont les bâtiments sont déjà munis de systèmes de chauffage au gaz naturel et les PAPA.

1 **Aide technique et financière**

2  
3 Le FEÉ offre aux participants de rembourser le coût de l'étude de faisabilité requise dans le  
4 cadre du PEBC. Le FEÉ offre aussi de rembourser le coût de l'inspection de 100\$ par unité de  
5 logement Novoclimat.

6  
7 Le FEÉ offre de subventionner un montant équivalent au 2/3 du surcoût de construction associé  
8 aux mesures d'efficacité énergétique des programmes Novoclimat de l'AEÉ et du PEBC de  
9 l'OEE et de financer à un taux d'intérêt de 0% le 1/3 de ce surcoût. Le participant devra  
10 rembourser le prêt sur une période de 5 ans à même les économies d'énergie projetées. Le prêt  
11 sera pris en charge par une institution financière à qui le FEÉ paiera la valeur des intérêts du  
12 prêt sur 5 ans.

13  
14 L'aide financière pour les surcoûts de construction a été révisée à la hausse suite à une analyse  
15 effectuée avec l'AEÉ et les premiers participants au programme et par l'ajout du système de  
16 récupération de la chaleur des eaux grises dans les projets. Ainsi, l'aide financière passe de  
17 1750\$ à 3 275\$ par unité de logement familial.

18  
19 Cependant, ce surcoût est diminué sur le territoire de la Ville de Montréal puisque les autorités  
20 municipales ont convenu d'octroyer un montant de 500\$/unité de logement pour des bâtiments  
21 familiaux (volet 1), qui seront construits selon la norme Novoclimat de l'AEÉ. Cette aide  
22 financière sera de 300\$/unité de logement pour des *Projets pour personnes âgées en perte*  
23 *d'autonomie* (PAPA) dont le surcoût reste à préciser.

24  
25  
26 **Suivi et évaluation**

27  
28 Le FEÉ réévaluera ses objectifs de participation en fonction du nombre et de l'importance des  
29 projets de construction de logements sociaux qui pourraient être alimentés au gaz naturel sur le  
30 territoire desservi par SCGM.

31  
32 Le FEÉ continuera d'évaluer les surcoûts de construction en fonction des types de  
33 constructions avec l'AEÉ et les participants au programme.

1  
2 A moyen terme, le FEÉ fera un suivi de la consommation des participants en comparaison avec  
3 les simulations réalisées.

4  
5

6 **PF 120 Aide financière et technique à la rénovation**  
7 **écoénergétique des logements sociaux**

8

9 **Description du programme**

10

11 Ce programme a pour but de générer des économies de chauffage par la mise en application  
12 de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'enveloppe des bâtiments des  
13 coopératives, des sociétés acheteuses et des OSBL d'habitation.

14

15

16 **Faits saillants**

17

18 Ce programme en est à sa deuxième année et il connaît un certain succès auprès de la  
19 clientèle admissible. Le nombre de mesures entreprises est plus élevé que prévu initialement,  
20 ce qui augmente le coût unitaire et les économies unitaires du programme.

21

22

23 **Cas-type**

24

25 La consommation de référence a été révisée en fonction des résultats des simulations  
26 effectuées sur les premières unités de logement ayant participé au programme.

27

28

29 **Économies unitaires**

30

31 Les économies unitaires ont été révisées à la hausse en fonction de l'impact énergétique plus  
32 élevé que prévu des mesures entreprises par les premiers participants selon les études de

1 faisabilité qui ont été réalisées. En 2003-2004, le FEÉ avait prévu des économies de 144,5 m<sup>3</sup>  
2 par participant alors que les premiers participants affichaient plutôt des économies unitaires de  
3 400 m<sup>3</sup>.

## 6 **Participants**

8 Le nombre de participants a été établi en fonction de la participation au programme au début de  
9 la période 2003-2004 et en tenant compte de la réalité du marché.

## 12 **Aide financière**

14 Le FEÉ offre de subventionner un montant équivalent au 2/3 du coût des mesures  
15 d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'enveloppe de leurs bâtiments et de financer à un  
16 taux d'intérêt de 0% le 1/3 de ce coût. Le participant devra rembourser le prêt sur une période  
17 de 5 ans à même les économies d'énergie projetées. Le prêt sera pris en charge par une  
18 institution financière à qui le FEÉ paiera la valeur des intérêts du prêt sur 5 ans.

20 Le FEÉ maintient un budget annuel de 25 000 \$ pour rembourser le coût des études de  
21 faisabilité nécessaires à l'évaluation des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique de  
22 l'enveloppe des bâtiments.

24 L'aide financière pour la réalisation des travaux a été révisée à la hausse en fonction du coût  
25 des mesures des premiers participants au programme. Ainsi, l'aide financière passe de 500\$ à  
26 1 100\$ par unité de logement.

## 29 **Suivi et évaluation**

31 Le FEÉ réévaluera ses objectifs de participation en fonction du potentiel de marché en  
32 procédant à l'inventaire du parc de bâtiments admissibles (coopératives, OSBL et sociétés

1 acheteuses) qui sont alimentés au gaz naturel sur le territoire de SCGM en collaboration avec  
2 les organismes du milieu.

3  
4 Le FEÉ fera un suivi de la facturation des participants en comparaison avec les résultats des  
5 études de faisabilité.

6  
7  
8 **PF 130 Installation de panneaux réflecteurs dans les logements**  
9 **sociaux**

10  
11 **Description du programme**

12  
13 Ce programme a pour but de réduire la consommation de gaz naturel requise pour le chauffage  
14 des bâtiments des coopératives, des sociétés acheteuses et des OSBL d'habitation munis de  
15 radiateurs ou de tubes à ailettes situés sur des murs extérieurs peu ou mal isolés et qui ne  
16 planifient pas de travaux majeurs de rénovation pour l'instant.

17  
18  
19 **Faits saillants**

20  
21 Ce programme en est à sa deuxième année connaît un certain succès auprès de la clientèle  
22 admissible. Les économies unitaires et les coûts unitaires sont plus élevés que prévu  
23 initialement.

24  
25  
26 **Cas-type**

27  
28 Le cas-type a été réévalué à la hausse en fonction des données de consommation des  
29 premiers participants au programme en 2003-2004.

1 **Économies unitaires**

2  
3 Les économies unitaires sont calculées sur la base de 10% de la consommation de gaz pour le  
4 chauffage des appartements. Elles ont été révisées à la baisse en fonction des données de  
5 consommation des premiers participants au programme en 2003-2004. En 2003-2004, le FEÉ  
6 avait prévu des économies de 137 m<sup>3</sup> par participant alors que les premiers participants  
7 affichaient plutôt des économies unitaires de 131m<sup>3</sup>.

8  
9  
10 **Participants**

11  
12 Le nombre de participants a été établi en fonction de la participation au programme au début de  
13 la période 2003-2004.

14  
15  
16 **Aide financière**

17  
18 Le FEÉ fournit gratuitement les panneaux réflecteurs de chaleur aux participants qui se  
19 chargent de leur l'installation. Le coût de 100\$ par unité de logement initialement prévu a été  
20 révisé à 135\$ par unité de logement compte tenu des résultats compilés à ce jour.

21  
22  
23 **Suivi et évaluation**

24  
25 Le FEÉ réévaluera ses objectifs de participation en fonction du potentiel de marché en  
26 procédant à l'inventaire du parc de bâtiments admissibles (coopératives, OSBL et sociétés  
27 acheteuses) qui sont alimentés au gaz naturel sur le territoire de SCGM en collaboration avec  
28 les organismes du milieu.

29  
30 Les économies unitaires seront révisées en fonction des résultats de l'étude de mesurage et de  
31 vérification des économies de chauffage avec l'installation des panneaux réflecteurs (voir Veille  
32 technologique)

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30

**PF 140 Programme communautaire de l'AEÉ**

**Description du programme**

Le Programme communautaire de l'AEÉ consiste à effectuer, en collaboration avec des groupes communautaires, des visites à domicile, à donner des conseils en matière d'efficacité énergétique et à installer certains produits économiseurs d'énergie auprès de la clientèle à faible revenu.

**Faits saillants**

Ce programme faisait partie du PGEÉ de SCGM (PE 104) et a été transféré au FEÉ suite à la révision des paramètres d'intervention entre les deux organisations. Le FEÉ poursuivra les efforts de SCGM pour promouvoir ce programme auprès de la clientèle admissible.

**Cas-type**

Le FEÉ a conservé le même cas-type que celui utilisé par SCGM dans le programme PE-104 du PGEÉ de SCGM.

**Économies unitaires**

Des économies unitaires de 110 m<sup>3</sup> sont les mêmes que celles utilisées par SCGM dans le programme PE-104 de SCGM.

1 **Participants**

2  
3 Le FEÉ établit les objectifs de participation à 300 clients pour chacune des trois prochaines  
4 années. . Ces objectifs tiennent compte la clientèle de SCGM dont il est difficile d'établir la  
5 proportion non encore visitée à faible revenu, du caractère non récurrent des visites, et de la  
6 difficulté plus grande d'identifier et de rejoindre cette clientèle selon les groupes  
7 communautaires qui effectuent les visites. L'élargissement du programme à toutes les régions  
8 du Québec constitue toutefois un élément positif susceptible de faciliter l'atteinte des cibles  
9 visées.

10  
11 Dans le but d'augmenter le nombre de participants au programme et dans le respect de sa  
12 mission, le FEÉ évaluera la possibilité d'utiliser les anciens seuils des revenus maximums  
13 admissibles plutôt que les seuils révisés l'année dernière par l'AEÉ. Le tableau ci-après  
14 présente les seuils considérés :

15

| Nombre de personnes | Limite maximale de revenus |                      |
|---------------------|----------------------------|----------------------|
|                     | Anciens seuils (\$)        | Nouveaux seuils (\$) |
| 1                   | 21 213                     | 18 360               |
| 2                   | 28 752                     | 22 968               |
| 3                   | 36 550                     | 28 560               |
| 4                   | 42 084                     | 34 572               |
| 5                   | 45 978                     | 38 640               |
| 6                   | 49 910                     | 42 720               |
| 7                   | 53 677                     | 46 800               |

16  
17  
18  
19 **Aide financière**

20  
21 Le coût des visites est passé de 250\$ à 280\$. Dans le cadre de son PGEÉ, SCGM contribuait  
22 un montant de 150\$ par visite et l'AEÉ assumait le solde de 100\$ par visite.

23  
24 Depuis que le gouvernement du Québec a réduit les budgets de l'AEÉ, celle-ci n'est plus en  
25 mesure de participer financièrement au programme. L'AEÉ réclame donc de ses partenaires le  
26 plein montant du coût des visites, soit 280\$.

1  
2 Puisque l'intervention auprès de la clientèle à faible revenu représente une de ses deux  
3 priorités, le FEÉ accordera à l'AEÉ le montant demandé de 280\$ par visite effectuée par les  
4 groupes communautaires.

5

6

7 **Suivi et évaluation**

8

9 Le FEÉ poursuivra les efforts de SCGM dans l'évaluation des résultats du programme en  
10 collaboration avec l'AEÉ.

1

## 2 **MILIEU SOCIO-COMMUNAUTAIRE**

3

4 Les organismes sans but lucratif à vocation sociocommunautaire font partie de la clientèle visée  
5 par le FEÉ. Le FEÉ vise en priorité les organismes venant en aide aux démunis, aux sans  
6 abris, aux personnes malades et aux victimes d'actes de violence.

7

8 Pour être admissibles aux programmes du FEÉ, les organismes doivent être propriétaires de  
9 leur bâtiment ou être responsable de la facture énergétique.

10

11

### 12 ***PS 210 Aide financière et technique à la rénovation de bâtiments*** 13 ***socio-communautaires***

14

#### 15 **Description du programme**

16

17 Ce programme a pour but de générer des économies de chauffage par la mise en application  
18 de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'enveloppe des bâtiments des  
19 organismes socio-communautaires à but non lucratif.

20

21

#### 22 **Faits saillants**

23

24 Ce nouveau programme est mis sur pied en réponse aux manifestations d'intérêt de la part des  
25 organismes socio-communautaires à but non lucratif au FEÉ concernant l'amélioration de  
26 l'efficacité énergétique de l'enveloppe des bâtiments qu'ils occupent.

27

28

1 **Cas-type**

2  
3 Le FEÉ estime que la consommation des bâtiments des organismes communautaires pour le  
4 chauffage de l'eau et des locaux est considérablement moindre que celle utilisés dans le  
5 programme PE 208 de SCGM. Il est donc proposé d'utiliser un cas-type équivalent à 10% de  
6 celui du PE 208.

7  
8  
9 **Économies unitaires**

10  
11 Des économies unitaires de 10% de la consommation de chauffage est envisagée.

12  
13  
14 **Participants**

15  
16 Le FEÉ prévoit que 5 organismes socio-communautaires participeront au programme  
17 annuellement.

18  
19  
20 **Aide financière**

21  
22 Le FEÉ offre de subventionner un montant équivalent au 2/3 du coût des mesures  
23 d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'enveloppe de leurs bâtiments et de financer à un  
24 taux d'intérêt de 0% le 1/3 de ce coût. Le participant devra rembourser le prêt sur une période  
25 de 5 ans à même les économies d'énergie projetées. Le prêt sera pris en charge par une  
26 institution financière à qui le FEÉ paiera la valeur des intérêts du prêt sur 5 ans.

27  
28 Le FEÉ propose un budget annuel de 25 000 \$ pour rembourser le coût des études de  
29 faisabilité nécessaires à l'évaluation des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique de  
30 l'enveloppe des bâtiments.

1 **Suivi et évaluation**

2  
3 Le FEÉ réévaluera ses objectifs de participation en fonction du potentiel de marché en  
4 procédant à l'inventaire du parc de bâtiments admissibles qui sont alimentés au gaz naturel sur  
5 le territoire de SCGM.

6  
7 Le FEÉ fera un suivi de la facturation des participants en comparaison avec les résultats des  
8 études de faisabilité.

9  
10  
11 **PS 220 Installation de panneaux réflecteurs de chaleur dans les**  
12 **bâtiments socio-communautaires**

13  
14 **Description du programme**

15  
16 Ce programme a pour but de réduire la consommation de gaz naturel requise pour le chauffage  
17 des bâtiments des organismes socio-communautaires à but non lucratif munis de radiateurs ou  
18 de tubes à ailettes situés sur des murs extérieurs peu ou mal isolés et qui ne planifient pas de  
19 travaux majeurs de rénovation pour l'instant.

20  
21  
22 **Faits saillants**

23  
24 Ce nouveau programme est mis sur pied en réponse aux manifestations d'intérêt de la part des  
25 organismes socio-communautaires à but non lucratif au FEÉ concernant l'installation de  
26 panneaux réflecteurs de chaleur.

27  
28  
29 **Cas-type**

30  
31 Le FEÉ estime que la consommation des bâtiments des organismes communautaires pour le  
32 chauffage de l'eau et des locaux est considérablement moindre que celle utilisés dans le

1 programme PE 208 de SCGM. Il est donc proposé d'utiliser un cas-type équivalent à 10% de  
2 celui du PE 208.

3  
4

### 5 **Économies unitaires**

6 Les économies unitaires sont calculées sur la base de 10% de la consommation de gaz pour le  
7 chauffage des appartements.

8  
9

### 10 **Participants**

11

12 Le FEÉ prévoit que 10 organismes sociocommunautaires participeront au programme  
13 annuellement.

14  
15

### 16 **Aide financière**

17

18 Le FEÉ fournit gratuitement les panneaux réflecteurs de chaleur aux participants qui se  
19 chargent de leur l'installation.

20

### 21 **Suivi et évaluation**

22

23 Le FEÉ réévaluera ses objectifs de participation en fonction du potentiel de marché en  
24 procédant à l'inventaire du parc de bâtiments admissibles (coopératives, OSBL et sociétés  
25 acheteuses) qui sont alimentés au gaz naturel sur le territoire de SCGM en collaboration avec  
26 les organismes du milieu.

27

28 Les économies unitaires seront révisées en fonction des résultats de l'étude de mesurage et de  
29 vérification des économies de chauffage avec l'installation des panneaux réflecteurs (voir Veille  
30 technologique)

1

## 2 **MARCHÉ RÉSIDENTIEL**

3

4 Gaz Métro compte un peu plus de 100 000 clients résidentiels (unifamilial, duplex et triplex)  
5 répartis dans près de 60 000 bâtiments.

6

7 Les interventions du FEÉ visent aussi le marché de la nouvelle construction résidentielle.  
8 Relativement peu d'entrepreneurs construisent des maisons chauffées au gaz naturel sur le  
9 territoire desservi par Gaz Métro. Quelques uns de ces entrepreneurs commencent à  
10 s'intéresser aux normes supérieures d'efficacité énergétique dans la nouvelle construction.

11

12

### 13 ***PR 310 Aide financière à l'achat de nouvelles maisons*** 14 ***Novoclimat***

15

#### 16 **Description du programme**

17

18 Ce programme consiste à subventionner et à financer les surcoûts des nouvelles maisons  
19 Novoclimat.

20

21

#### 22 **Faits saillants**

23

24 Ce programme a été initié en 2003-2004. À ce jour, 3 entrepreneurs qui construisent des  
25 maisons alimentées au gaz naturel sur le territoire desservi par SCGM ont suivi la formation  
26 Novoclimat et ont débuté la construction de maisons accréditées.

27

28

#### 29 **Cas-type**

30

31 Le cas-type est basé sur des simulations de l'AEÉ pour une maison de 1 600 pieds carrés  
32 située à Montréal.

1  
2 **Économies unitaires**  
3  
4 Des économies de 1200 mètres cubes de gaz naturel ont été simulées par l'AEÉ en fonction du  
5 cas-type utilisé.

6  
7  
8 **Participants**

9  
10 Le nombre de participants a été établi en fonction de la pénétration du gaz naturel dans le  
11 marché résidentiel UDT.

12  
13  
14 **Aide financière**

15  
16 Le FEÉ offre une subvention de 1 500\$ par maison nouvelle maison accréditée et un prêt  
17 équivalent au solde du surcoût estimé à 2 775 \$. La subvention sera de 1 000 \$ par unité de  
18 logement pour un immeuble de 2 à 6 logements . Le prêt sera pris en charge par une institution  
19 financière à qui le FEÉ paiera la valeur des intérêts du prêt sur 5 ans.

20  
21  
22 **Suivi et évaluation**

23  
24 Le nombre de participants a été établi de façon conservatrice et sera réévalué en fonction du  
25 nombre de maisons certifiées et d'entrepreneurs adoptant la norme Novoclimat.

26  
27  
28 ***PR 320 Aide financière à la rénovation écoénergétique***

29  
30 **Description du programme**

31  
32 Ce programme consiste à générer des économies de gaz naturel par l'amélioration de  
33 l'efficacité énergétique de l'enveloppe des résidences. Le FEÉ offre 1\$ par mètre cube

1 économisé résultant de la mise en application de mesures dans le cadre du programme  
2 EnerGuide pour les maisons.

3  
4  
5 **Faits saillants**

6  
7 Ce programme a été initié en 2003-2004 par le FEÉ. Peu de temps après, l'OEÉ lançait son  
8 programme de subvention relié au programme EnerGuide pour les maisons. L'aide financière  
9 accordée par l'OEÉ est basée en fonction de l'augmentation de la cote obtenue sur l'échelle  
10 EnerGuide.

11  
12 D'autre part, selon des informations obtenues de RNCAN, la très grande majorité (80%) des  
13 demandes de subvention à l'OEÉ à ce jour faisant suite à une analyse ÉnerGuide portent sur le  
14 remplacement de systèmes de chauffage.

15  
16  
17 **Cas-type**

18  
19 Le cas-type a été calculé sur la base du programme PE 108 de SCGM.

20  
21  
22 **Économies unitaires**

23  
24 Des économies unitaires de 700\$ par maison sont prévues par le FEÉ.

25  
26  
27 **Participants**

28  
29 Le nombre de participants a été établi en fonction du nombre de clients ayant déjà réalisé une  
30 analyse EnerGuide initiale et ceux qui se prévaudront de l'analyse en cours d'année.

1 **Aide financière**

2  
3 L'aide financière offerte est de 1\$ par mètre cube économisé pour des mesures relatives à  
4 l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'enveloppe des maisons.

5  
6  
7 **Suivi et évaluation**

8  
9 Le nombre de participants sera réévalué en fonction du nombre d'analyses initiales (de type A)  
10 qui seront réalisées au cours de cette période.

11  
12 Les économies d'énergie sont calculées à partir de l'analyse post-travaux (de type B) dans le  
13 cadre du programme EnerGuide pour les maisons.

14  
15  
16 **PR 330 Rabais à l'achat de fenêtres certifiées Energy Star™**

17  
18 **Description du programme**

19  
20 Ce programme vise à encourager financièrement le remplacement de fenêtres dans les  
21 habitations existantes par des fenêtres certifiées Energy Star.

22  
23  
24 **Faits saillants**

25  
26 Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2004, le Programme de certification de produits et équipements Energy Star  
27 inclut les produits de fenestration. À ce jour, trois manufacturiers proposent des produits  
28 certifiés Energy Star dans le marché québécois.

29  
30 Le recours au programme Energy Star permettra au FEÉ de promouvoir les fenêtres à haut  
31 rendement énergétique sans avoir à effectuer une vérification de la conformité des produits  
32 admissibles à l'aide financière.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30

**Cas-type**

Le cas-type a été évalué en collaboration avec l'AEÉ par simulation sur le logiciel Hot 2000.

**Économies unitaires**

Des économies unitaires de 175 m<sup>3</sup> par participant ayant remplacé un maximum de fenêtres ont été calculées à partir de simulations réalisées en collaboration avec l'AEÉ.

**Participants**

Le nombre de participants au programme a été établi en fonction du nombre limité de produits certifiés dans le marché québécois à ce jour.

**Aide financière**

Le FEÉ offre un rabais de 5\$ par pied carré de fenêtre remplacée par une fenêtre certifiée Energy Star jusqu'à un maximum de 500\$ par habitation.

**Suivi et évaluation**

Les objectifs de participation seront réévalués en fonction du nombre de produits de fenestration qui seront certifiés.

1 **PR 340**            **Aide financière à la récupération de la chaleur des**  
2                            **eaux grises**

3  
4 **Description du programme**

5  
6 Ce programme consiste à encourager financièrement l'installation de systèmes de  
7 récupérateurs de chaleur de type Power Pipe™, aussi connus sous le nom de GFX™ auprès  
8 de la clientèle résidentielle.

9  
10  
11 **Faits saillants**

12  
13 Ce programme fait suite à une étude réalisée par le CTGN pour le compte du FEÉ dans le  
14 cadre de ses activités de veille technologique en 2002-2003.

15  
16 Le Power Pipe est un système de récupération de la chaleur des eaux grises de type non-  
17 régénératif constitué d'un tube central en cuivre de même diamètre que le drain dans lequel  
18 glisse l'eau grise sur la paroi interne et autour duquel est enroulé un serpentín fait d'un tube de  
19 cuivre amenant l'eau froide à préchauffer.

20  
21 Un logiciel proposé par le manufacturier canadien sur son site Internet permet d'évaluer les  
22 coûts d'une installation et les économies réalisables en fonction de la source d'énergie et des  
23 tarifs en vigueur au Canada.

24  
25 Le Power Pipe peut être installé par le propriétaire de la maison ou par un plombier.

26  
27  
28 **Cas-type**

29  
30 Le cas-type a été établi en fonction des simulations effectuées par le manufacturier du produit  
31 (Renewability) et Ressources naturelles Canada.

1  
2 **Économies unitaires**  
3  
4 Des économies unitaires moyennes de 300 m<sup>3</sup> par résidence unifamiliale sont reconnues par le  
5 programme EnerGuide pour les maisons de RNCan.

6  
7  
8 **Participants**

9  
10 Le nombre de participants a été évalué en fonction du caractère novateur de cette technologie  
11 peu connue dans le marché.

12  
13  
14 **Aide financière**

15  
16 Le FEÉ offrira l'équivalent de 1\$ par mètre cube de gaz naturel économisé, soit 300\$ par  
17 participant au programme.

18  
19  
20 **Suivi et évaluation**

21  
22 Le FEÉ évaluera les économies d'énergie à l'aide du logiciel du manufacturier après avoir  
23 atteint un nombre suffisant de participants.

24  
25  
26 ***PR 350 Aide financière à l'installation de murs solaires***

27  
28 **Description du programme**

29  
30 Ce nouveau programme a pour objectif de promouvoir la technologie des murs solaires dans le  
31 marché résidentiel. Il s'adresse au marché de la rénovation et de la nouvelle construction

1 **Faits saillants**

2

3 La technologie des murs solaires de type Solarwall est d'abord reconnue pour son application  
4 dans le marché CII. Cependant, cette technologie est aussi disponible pour le marché  
5 résidentiel.

6

7 Le mur solaire convient particulièrement aux maisons munies d'un échangeur d'air ou  
8 ventilateur à récupération de chaleur.

9

10

11 **Cas-type**

12

13 Le cas-type a été établi en fonction des simulations réalisées sur le logiciel SWIFT utilisé dans  
14 le cadre du programme PENSER de RNCan.

15

16

17 **Économies unitaires**

18

19 Les économies unitaires moyennes de 509 m<sup>3</sup> ont été calculées à partir des données de  
20 simulation pour un mur de grandeur moyenne de 80 pieds carrés. Un plus petit mur de 55  
21 pieds carrés produirait des économies de 346 m<sup>3</sup> et un mur de plus grande surface (110 pieds  
22 carrés) produirait des économies de 679 m<sup>3</sup>.

23

24

25 **Participants**

26

27 Le nombre restreint de participants a été établi en fonction de l'aspect novateur de cette  
28 technologie.

29

30

1 **Aide financière**

2  
3 Une aide financière équivalent à 1\$ par mètre cube économisé sera octroyée aux participants à  
4 ce programme. Une subvention moyenne de 509\$ sera accordée aux participants.

5  
6  
7 **Suivi et évaluation**

8  
9 Les objectifs de participation seront réévalués en fonction des résultats obtenus.

10  
11 Le FEÉ a récemment initié des discussions avec CANMET dans le but de réaliser un projet de  
12 mesurage et de vérification des économies de chauffage résultant de l'application des murs  
13 solaires avec le Centre canadien des technologies de l'habitation (CCTH) de l'Institut de  
14 recherche en construction (IRC) appartenant au Conseil national de recherches du Canada  
15 (CNRC). Ce centre possède deux maisons identiques. Une de ces maisons est utilisée pour  
16 évaluer la performance de certaines technologies de l'habitation.

17  
18  
19 ***PR 360 Installation de panneaux réflecteurs de chaleur***

20  
21 **Description du programme**

22  
23 Ce programme vise à générer des économies de chauffage par l'installation de panneaux  
24 réflecteurs de chaleur dans les résidences munies de radiateurs ou tubes à ailettes situés sur  
25 des murs extérieurs peu ou mal isolés.

26  
27  
28 **Faits saillants**

29  
30 Ce programme a été initié en 2003-2004. Cette mesure a été mise en application par plusieurs  
31 clients UDT à ce jour.

1 **Cas-type**

2

3 Le cas-type est basé sur une évaluation des consommations de chauffage des participants au  
4 programme à ce jour.

5

6

7 **Économies unitaires**

8

9 Les économies unitaires sont basées sur une réduction de 10% de la consommation de gaz  
10 pour le chauffage des résidences.

11

12

13 **Participants**

14

15 Le nombre de participants a été établi en fonction de la participation actuelle au programme.

16

17

18 **Aide financière**

19

20 Le FEÉ offre gratuitement le matériel (panneaux et ruban adhésif). Les participants doivent  
21 acquitter des frais d'envoi de 25\$ et installer les panneaux.

22

23

24 **Suivi et évaluation**

25

26 Le FEÉ tentera d'évaluer le potentiel de participation relié à l'adoption de cette mesure en  
27 collaboration avec le service Marketing de SCGM et révisera ses objectifs en fonction des  
28 résultats obtenus.

29

1 **PR 370 Analyse énergétique des résidences unifamiliales**

2  
3 **Description du programme**

4  
5 Ce programme a été transféré du PGEÉ (PE 108) au FEÉ dans le cadre de la révision des  
6 paramètres d'intervention entre les deux organisations. Il consiste à inciter la clientèle  
7 résidentielle unifamiliale à entreprendre une analyse énergétique de type EnerGuide pour les  
8 maisons par le biais d'un rabais de 50\$.

9  
10  
11 **Faits saillants**

12  
13 Le FEÉ poursuivra les efforts entrepris par SCGM à ce jour en effectuant des envois postaux à  
14 la clientèle visée.

15  
16  
17 **Cas-type**

18  
19 Le cas-type est basé sur l'évaluation réalisée par SCGM en 2003-2004 dans le cadre de son  
20 PGEÉ.

21  
22  
23 **Économies unitaires**

24  
25 Des économies unitaires de 392 mètres cubes de gaz naturel ont été calculées à partir de  
26 l'évaluation réalisée dans le cadre du PGEÉ et incluent un taux d'opportunisme de 22%.

27  
28  
29 **Participants**

30  
31 Le nombre de participants a été établi en fonction des résultats obtenus à ce jour par SCGM  
32 dans le cadre de son PGEÉ.

1  
2 **Aide financière**  
3  
4 Un rabais postal de 50\$ est octroyé aux clients qui font réaliser une analyse énergétique initiale  
5 (type A) de leur résidence.

6  
7  
8 **Suivi et évaluation**

9  
10 Ce programme a été l'objet d'une évaluation par SCGM en 2003-2004.  
11  
12

13 **PR 380 Analyse énergétique des duplex et triplex**

14  
15 **Description du programme**

16  
17 Ce programme a été transféré du PGEÉ (PE 112) au FEÉ dans le cadre de la révision des  
18 paramètres d'intervention entre les deux organisations. Il consiste à inciter les propriétaires de  
19 duplex et de triplex à entreprendre une analyse énergétique de type EnerGuide pour les  
20 maisons avec infiltrométrie.  
21  
22

23 **Faits saillants**

24  
25 Ce programme n'a pas été mis en oeuvre par l'AEÉ à ce jour mais il devrait l'être cet automne.  
26 Il sera restreint aux types d'habitations avec une entrée commune.  
27  
28

29 **Cas-type**

30  
31 Le cas-type a été établi en fonction des résultats obtenus par l'OEE dans le cadre de projets  
32 pilotes réalisés à Montréal.  
33

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27

**Économies unitaires**

Des économies unitaires de 365 mètres cubes de gaz naturel ont été estimées dans le cadre du PGEE de SCGM.

**Participants**

SCGM compte environ 38 000 clients dans cette catégorie. Toutefois, le FEÉ a établi des objectifs de participation conservateurs en raison de la période de rodage nécessaire au programme.

**Aide financière**

Le FEÉ offrira un rabais de 100\$ pour un duplex et de 200\$ pour un triplex. Cette contribution est sujette à des modifications lorsque l'Office de l'efficacité énergétique annoncera le niveau de subvention qu'elle accordera pour chaque type d'analyse qui devrait coûter environ 150\$ par palier d'habitation.

**Suivi et évaluation**

L'évaluation de ce programme s'effectuera en collaboration avec l'AEÉ et l'OEE en fonction des banques de données recueillies par les agents-livreurs du programme et selon les résultats du sondage auprès des participants.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31

## **MARCHÉ COMMERCIAL, INSTITUTIONNEL ET INDUSTRIEL**

Les clients commerciaux, institutionnels et industriels sont admissibles aux programmes du FEÉ. Gaz Métro compte un peu plus de 50 000 clients dans ce marché.

Seuls les abonnés aux tarifs 4 et 5 de Gaz Métro, qui ne contribuent pas aux revenus du fonds, ne sont pas admissibles aux programmes du FEÉ. Ces quelques 350 clients VGE (Ventes grandes entreprises) incluent non seulement quelques grands clients industriels, mais aussi plusieurs grands clients institutionnels, surtout des hôpitaux et des établissements d'enseignement (universités et collèges).

### ***PC 410 Aide financière à la construction de nouveaux bâtiments efficaces***

#### **Description du programme**

Le *Programme de financement des nouveaux bâtiments efficaces* a pour but d'accroître la construction de bâtiments commerciaux et industriels d'une efficacité énergétique au moins 25% supérieure aux exigences de CMNÉB 1997 par une offre de subvention et de financement des surcoûts de construction.

#### **Faits saillants**

Ce programme a été initié au cours de la période 2003-2004. La révision des paramètres d'intervention entre le FEÉ et le PGEÉ permet d'envisager une plus grande pénétration de l'offre de financement novateur des surcoûts de construction à même les économies d'énergie projetées.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31

**Cas-type**

La consommation de référence est basée sur la moyenne des participants au PEBC depuis son lancement.

**Économies unitaires**

Les économies unitaires de 57 524 mètres cubes sont également basées sur la moyenne des économies des participants au PEBC depuis son lancement.

**Participants**

Le nombre de participants a été établi en fonction de la participation au programme de subvention du PGEE avant la révision des paramètres d'intervention entre le FEÉ et le PGEE de SCGM.

**Aide financière**

Le FEÉ propose une aide financière selon les deux options suivantes :

- Subvention : une subvention de 25¢/ m<sup>3</sup> économisé; ou
- Financement : un prêt à un intérêt de 0% remboursable en 5 ans à même les économies d'énergie projetées. Le prêt sera pris en charge par une institution financière à qui le FEÉ paiera la valeur des intérêts du prêt sur 5 ans.

1 **Suivi et évaluation**

2  
3 L'évaluation du programme sera effectuée avec les résultats des simulations réalisées dans le  
4 cadre du PEBC et du PEBI.

7 **PC 420 Aide financière à la rénovation écoénergétique de**  
8 **l'enveloppe des bâtiments**

10 **Description du programme**

11  
12 Le *Programme de financement des rénovations éconergétiques des bâtiments* a pour but de  
13 générer des économies de chauffage résultant de l'amélioration de l'enveloppe thermique des  
14 bâtiments commerciaux, institutionnels et industriels par une aide financière du coût des  
15 mesures d'efficacité énergétique lors des travaux de rénovation et de vétusté.

18 **Faits saillants**

19  
20 Initié en 2003-2004, ce programme n'a pas eu le succès escompté. Les nouvelles modalités de  
21 programmes résultant de la révision des paramètres d'intervention entre le FEÉ et le PGEÉ de  
22 SCGM devrait permettre de rejoindre une plus grande clientèle.

25 **Cas-type**

26  
27 La consommation de référence pour ce programme est le PE-208 du PGEÉ de SCGM.

30 **Économies unitaires**

31  
32 Les économies ont été calculées sur la base de 10% de la consommation de référence.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32

### **Participants**

Le nombre de participants a été établi de façon conservatrice et sera réévalué en cours d'année.

### **Aide financière**

Le FEÉ propose une aide financière selon les deux options suivantes :

- |                      |   |
|----------------------|---|
| <u>Subvention</u> :  | une subvention de 25¢/ m <sup>3</sup> économisé; ou   |
| <u>Financement</u> : | un prêt à un intérêt de 0% remboursable en 5 ans à même les économies d'énergie projetées. Le prêt sera pris en charge par une institution financière à qui le FEÉ paiera la valeur des intérêts du prêt sur 5 ans. |

### **Suivi et évaluation**

Les économies d'énergie seront évaluées avec les études de faisabilité qui seront réalisées dans le cadre du programme.

## ***PC 430 Aide financière à l'achat et à l'installation de panneaux réflecteurs de chaleur***

### **Description du programme**

Initié en 2003-2004, ce programme vise à générer des économies de chauffage chez la clientèle de SCGM dont les bâtiments sont chauffés par des radiateurs ou des tubes à ailettes

1 situés sur des murs extérieurs peu ou mal isolés par l'installation de panneaux réflecteurs de  
2 chaleur.

3  
4

5 **Faits saillants**

6

7 Cette technologie suscite beaucoup d'intérêt auprès de la clientèle de SCGM. Enbridge  
8 promeut cette technologie dans le cadre de son programme Multi-Choice.

9  
10

11 **Cas-type**

12

13 La consommation de référence pour ce programme a été basée sur le programme PE-208 de  
14 SCGM.

15  
16

17 **Économies unitaires**

18

19 Les économies unitaires ont été calculées sur la base de 10% de la consommation de  
20 chauffage des locaux.

21  
22

23 **Participants**

24

25 Le nombre de participants a été établi en fonction de l'intérêt de la clientèle envers cette  
26 technologie et en fonction des nouvelles modalités qui ont été adoptées lors de la révision des  
27 paramètres d'intervention entre le FEÉ et le PGEÉ de SCGM.

28  
29

30 **Aide financière**

31

32 Le FEÉ propose une aide financière selon les deux options suivantes :

33

- 1 Subvention : une subvention de 25¢/ m<sup>3</sup> économisé; ou  
2 Financement : un prêt à un intérêt de 0% remboursable en 5 ans à même les  
3 économies d'énergie projetées. Le prêt sera pris en charge par  
4 une institution financière à qui le FEÉ paiera la valeur des intérêts  
5 du prêt sur 5 ans.

6  
7

## 8 **Suivi et évaluation**

9

10 Le FEÉ réévaluera ses objectifs de participation en fonction du potentiel de marché en  
11 procédant à l'inventaire du parc de bâtiments admissibles qui sont alimentés au gaz naturel sur  
12 le territoire de SCGM en collaboration avec le service Marketing de SCGM.

13

14 Les économies unitaires seront révisées en fonction des résultats de l'étude de mesurage et de  
15 vérification des économies de chauffage avec l'installation des panneaux réflecteurs (voir Veille  
16 technologique)

17

18

## 19 **PC 440 Aide financière à l'installation de systèmes solaires**

20

### 21 **Description du programme**

22

23 Ce programme vise à générer des économies de chauffage en aidant financièrement  
24 l'acquisition et l'installation de systèmes solaires pour le chauffage de l'eau et des locaux  
25 participant dans le cadre du programme PENSER.

26

27

### 28 **Faits saissants**

29

30 RNCan a récemment décidé de poursuivre le programme PENSER après l'avoir mis sur la  
31 glace le temps de réviser ses modalités.

32

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31

**Cas-type**

La consommation de référence pour ce programme est le PE-208 du PGEÉ de SCGM.

**Économies unitaires**

Des économies de 10% ont été utilisées comme hypothèse d'économie d'énergie pour l'eau chaude et pour le chauffage des locaux.

**Participants**

Le FEE concentrera ses efforts sur les propriétaires dont les bâtiments ont un besoin important d'apport d'air frais et d'évacuation d'air vicié pour promouvoir la technologie des murs solaires. Un effort particulier sera mis sur les gestionnaires d'hôpitaux et les propriétaires de buanderie et autres grands utilisateurs d'eau chaude pour les systèmes solaires de pré-chauffage de l'eau.

**Aide financière**

Le FEÉ propose une aide financière selon les deux options suivantes :

- Subvention : une subvention de 25¢/ m<sup>3</sup> économisé; ou
- Financement : un prêt à un intérêt de 0% remboursable en 5 ans à même les économies d'énergie projetées. Le prêt sera pris en charge par une institution financière à qui le FEÉ paiera la valeur des intérêts du prêt sur 5 ans.

1 **Suivi et évaluation**

2  
3 Le FEÉ fera un suivi des participants en fonction du type de technologie et du segment de  
4 marché des participants pour valider ses objectifs de participation.

5  
6 Le FEÉ utilisera les résultats des simulations réalisées sur le logiciel SWIFT et les autorisations  
7 du programme PENSER pour évaluer les économies d'énergie.

8  
9  
10 **PC 450 Encouragement à la végétalisation des toits en milieu**  
11 **urbain**

12  
13 **Description du programme**

14  
15 Initié en 2003-2004, ce programme vise à générer des économies de chauffage et de  
16 climatisation par l'installation de toits végétaux dans les milieux urbains.

17  
18  
19 **Faits saillants**

20  
21 RNCan a récemment annoncé que les toits végétaux sont maintenant admissibles aux  
22 programmes PEBC, PBI et IIE.

23  
24  
25 **Cas-type**

26  
27 Le cas-type est basé sur le programme PE-208 de SCGM.

1 **Économies unitaires**

2  
3 Des économies unitaires de 5% de la consommation de chauffage a été établie par le FEÉ en  
4 l'absence de données plus précise en matière de rendement énergétique des toits végétaux.

5  
6  
7 **Participants**

8  
9 Le nombre de participants a été établi en fonction de l'intérêt que suscite ce programme auprès  
10 de la clientèle et compte tenu de l'appui du gouvernement fédéral à cette mesure.

11  
12  
13 **Aide financière**

14  
15 Le FEÉ offre un encouragement financier de 1\$ par pied carré de surface de toit végétalisé. Un  
16 minimum de 60% de la surface du toit doit être végétalisée et un minimum de 6 pouces de terre  
17 ou de substrat doit être utilisé.

18  
19  
20 **Suivi et évaluation**

21  
22 Le FEÉ entend valider ses hypothèses d'économies unitaires avec le projet de veille  
23 technologique qu'il pourrait entreprendre avec ses partenaires pour lequel des discussions ont  
24 été amorcées.

1 **PC 460 Aide financière à l'installation de systèmes récupérateurs**  
2 **de chaleur des eaux grises**

3  
4 **Description du programme**

5  
6 Ce programme consiste à encourager financièrement l'installation de systèmes de  
7 récupérateurs de chaleur de type Power Pipe™, aussi connus sous le nom de GFX™ auprès  
8 de la clientèle CII.

9  
10  
11 **Faits saillants**

12  
13 Ce programme fait suite à une étude réalisée par le CTGN pour le compte du FEÉ dans le  
14 cadre de ses activités de veille technologique en 2002-2003.

15  
16 Le Power Pipe est un système de récupération de la chaleur des eaux grises de type non-  
17 régénératif constitué d'un tube central en cuivre de même diamètre que le drain dans lequel  
18 glisse l'eau grise sur la paroi interne et autour duquel est enroulé un serpentín fait d'un tube de  
19 cuivre amenant l'eau froide à préchauffer.

20  
21  
22 **Cas-type**

23  
24 La consommation de référence de ce programme est le PE 208 de SCGM

25  
26  
27 **Économies unitaires**

28  
29 Les économies unitaires ont été calculées sur la base de 35% d'économies de gaz pour le  
30 chauffage de l'eau.

1 **Participants**

2

3 Le FEÉ va concentrer ses efforts promotionnels envers les propriétaires de bâtiments multi-  
4 résidentiels, les condos et hôtels et les centres sportifs. Cette technologie pourrait aussi  
5 générer des économies substantielles auprès des industries de pâtes et papiers.

6

7

8 **Aide financière**

9

10 Le FEÉ propose une aide financière selon les deux options suivantes :

11

12 Subvention : une subvention de 25¢/ m<sup>3</sup> économisé; ou

13 Financement : un prêt à un intérêt de 0% remboursable en 5 ans à même les  
14 économies d'énergie projetées. Le prêt sera pris en charge par  
15 une institution financière à qui le FEÉ paiera la valeur des intérêts  
16 du prêt sur 5 ans.

17

18

19 **Suivi et évaluation**

20

21 Le FEÉ évaluera les économies d'énergie à l'aide du logiciel du manufacturier après avoir  
22 atteint un nombre suffisant de participants.

1

## 2 **VEILLE TECHNOLOGIQUE**

3

### 4 **Panneaux réflecteurs de chaleur**

5

6 Le projet de mesurage et de vérification des économies de chauffage résultant de l'installation  
7 de panneaux réflecteurs de chaleur initié en 2003-2004 sera poursuivi au cours de l'automne-  
8 hiver 2004-2005. Ce projet est réalisé par le CTGN. La SCHL et un autre partenaire  
9 participeront aussi financièrement à ce projet.

10

11

### 12 **SUNARC**

13

14 Le FEÉ étudiera la possibilité d'aider financièrement la mise en application du système  
15 SUNARC dans trois serres privées dans le cadre d'un projet de démonstration.

16

17

### 18 **Toits végétaux**

19

20 Le FEÉ a initié des discussions avec le CNRC et Environnement Canada afin d'évaluer l'impact  
21 énergétique des toits végétaux sur la réduction de la consommation d'énergie relative au  
22 chauffage et à la climatisation.

23

24

### 25 **Mesurage et vérification des économies de chauffage avec les murs solaires dans les 26 habitations résidentielles unifamiliales**

27

28 Le FEÉ a récemment initié des discussions avec CANMET dans le but de réaliser un projet de  
29 mesurage et de vérification des économies de chauffage résultant de l'application des murs  
30 solaires avec le Centre canadien des technologies de l'habitation (CCTH) de l'Institut de  
31 recherche en construction (IRC) appartenant au Conseil national de recherches du Canada

1 (CNRC). Ce centre possède deux maisons identiques. Une de ces maisons est utilisée pour  
2 évaluer la performance de certaines technologies de l'habitation.

3

4

5 **Vestibules**

6

7 Le FEÉ s'intéressera à la problématique des pertes de chaleur dans les bâtiments commerciaux  
8 et multi-résidentiels par l'ouverture fréquente des portes extérieures. L'utilisation des vestibules  
9 comme moyen de réduire les pertes thermiques dues au va-et-vient pourrait représenter un  
10 potentiel d'efficacité énergétique intéressant.

11

12

13 **Appel de propositions**

14

15 Un appel de propositions externes sera lancé auprès de la clientèle de SCGM et des  
16 influenceurs du marché (architectes, ingénieurs, entrepreneurs, etc.) afin de solliciter des  
17 projets novateurs qui pourraient permettre une certaine expérimentation dans le cadre des  
18 activités du FEÉ.

1

## 2 **GESTION ET COMMERCIALISATION**

3

4 Le FEÉ dépensera 500 000 \$ dans la gestion des programmes et au chapitre de leur  
5 commercialisation.

6

7

### 8 **Gestion**

9

10 Deux conseillers assisteront le Directeur général du FEÉ dans la mise en oeuvre, la gestion et  
11 l'évaluation du Plan d'action. De plus, le FEÉ évaluera de partager une ressource cléricale  
12 avec le service Marketing de SCGM.

13

14 Le FEÉ tiendra des rencontres d'arrimage sur une base régulière avec les représentants du  
15 PGEÉ et du service Marketing de SCGM.

16

17 Le Comité exécutif du FEÉ se réunira 8 fois l'an. Le Comité de gestion se rencontrera 4 fois par  
18 année.

19

20

### 21 **Commercialisation**

22

23 Un Plan de communication sera développé pour appuyer la commercialisation des programmes  
24 auprès de la clientèle de SCGM. Divers outils et activités de communication seront entrepris  
25 afin de promouvoir les technologies et les aides offertes par le FEÉ (télémarketing, présence  
26 dans les congrès, salons,...).

27

28 Le FEÉ entend aussi bonifier sa connaissance des marchés au niveau des clientèles  
29 admissibles afin de mieux cibler ses interventions en communication et s'assurer d'une  
30 meilleure pénétration de ses produits et services.

1

2

3

## RENTABILITÉ DES PROGRAMMES

| Programme/<br>activité     | Cas-type<br>(m3) | Coût de la<br>mesure<br>(\$) | Économies<br>d'énergie<br>(m3) | Client<br>(\$) | Aide<br>(\$)                          | Frais de<br>financement<br>(\$) | Aide totale<br>(\$) | Ratio<br>(\$/m3) |
|----------------------------|------------------|------------------------------|--------------------------------|----------------|---------------------------------------|---------------------------------|---------------------|------------------|
| <b>Faible Revenu</b>       |                  |                              |                                |                |                                       |                                 |                     |                  |
| PF 110                     | n/d              | 2775                         | 905                            | 925            | 1850                                  | 139                             | 1989                | 2,20             |
| PF 120                     | n/d              | 1100                         | 400                            | 366            | 733                                   | 55                              | 788                 | 1,97             |
| PF 130                     | n/d              | 135                          | 131                            | inst           | 135                                   | 0                               | 135                 | 1,03             |
| PF 140                     | 2180             | 280                          | 110                            | 0              | 280                                   | 0                               | 280                 | 2,55             |
|                            |                  |                              |                                |                | Moyenne pondérée                      |                                 |                     | 2,44             |
| <b>Socio-communautaire</b> |                  |                              |                                |                |                                       |                                 |                     |                  |
| PS 210                     | 40128            | 10000                        | 4013                           | 3333           | 6666                                  | 500                             | 7166                | 1,79             |
| PS 220                     | 40128            | 5000                         | 4013                           | inst           | 5000                                  | 0                               | 5000                | 1,25             |
|                            |                  |                              |                                |                | Moyenne pondérée                      |                                 |                     | 1,41             |
| <b>Résidentiel</b>         |                  |                              |                                |                |                                       |                                 |                     |                  |
| PR 310 (U)                 | 4000             | 4250                         | 1200                           | 2750           | 1500                                  | 413                             | 1913                | 1,59             |
| PR 310 (DT)                | 2800             | 2500                         | 905                            | 1500           | 1000                                  | 225                             | 1225                | 1,35             |
| PR 320 (U)                 | 5388             | n/d                          | 700                            | n/d            | 700                                   | 0                               | 700                 | 1,00             |
| PR 330 (U)                 | n/d              | n/d                          | 175                            | n/d            | 500                                   | 0                               | 500                 | 2,86             |
| PR 330 (DT)                | n/d              | n/d                          | 125                            | n/d            | 350                                   | 0                               | 350                 | 2,80             |
| PR 340 (U)                 | 800              | 750                          | 300                            | 450            | 300                                   | 0                               | 300                 | 1,00             |
| PR 350 (U)                 | n/d              | 1500                         | 509                            | 991            | 509                                   | 0                               | 509                 | 1,00             |
| PR 360 (U)                 | n/d              | 260                          | 343                            | 25 + inst      | 260                                   | 0                               | 260                 | 0,76             |
| PR 360 (DT)                | n/d              | 150                          | 204                            | 25 + inst      | 150                                   | 0                               | 150                 | 0,74             |
| PR 370 (U)                 | 5497             | 150                          | 392                            | 100            | 50                                    | 0                               | 50                  | 0,13             |
| PR 380 (DT)                | 4736             | 1000                         | 365                            | 860            | 140                                   | 0                               | 140                 | 0,38             |
|                            |                  |                              |                                |                | Moyenne pondérée                      |                                 |                     | 0,59             |
|                            |                  |                              |                                |                | Moyenne pondérée – marché résidentiel |                                 |                     | 1,46             |
| <b>CII</b>                 |                  |                              |                                |                |                                       |                                 |                     |                  |
| PC 410 Sub                 | 209461           | 140050                       | 49161                          | 127760         | 12290                                 | 0                               | 12290               | 0,25             |
| PC 410 Pret                | 209461           | 140050                       | 49161                          | 140050         |                                       | 21008                           | 21008               | 0,43             |
| PC 420 Sub                 | 501594           | 97035                        | 32495                          | 88911          | 8124                                  | 0                               | 8124                | 0,25             |
| PC 420 Pret                | 501594           | 97035                        | 32495                          | 97035          |                                       | 14555                           | 14555               | 0,45             |
| PC 430 Sub                 | 401275           | 40000                        | 40128                          | 10000          | 10000                                 | 0                               | 10000               | 0,25             |
| PC 430 Pret                | 401275           | 40000                        | 40128                          | 40000          |                                       | 6000                            | 6000                | 0,15             |
| PC 440 Sub                 | 401275           | 200000                       | 75000                          | 181250         | 18750                                 | 0                               | 18750               | 0,25             |
| PC 440 Pret                | 401275           | 200000                       | 75000                          | 200000         |                                       | 30000                           | 30000               | 0,40             |
| PC 450                     | 401275           | n/d                          | 20000                          | n/d            | 10000                                 | 0                               | 10000               | 0,50             |
| PC 460 Sub                 | 100319           | 75000                        | 35112                          | 66222          | 8778                                  | 0                               | 8778                | 0,25             |
| PC 460 Pret                | 100319           | 75000                        | 35112                          | 75000          |                                       | 6000                            | 6000                | 0,17             |
|                            |                  |                              |                                |                | Moyenne pondérée clients CII          |                                 |                     | 0,27             |
|                            |                  |                              |                                |                | Moyenne pondérée tous les clients     |                                 |                     | 0,37             |

4

## PARTICIPANTS, ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET BUDGET DU PLAN TRIENNAL 2004- 2007

| Programme/Activité                        | Participants/logements |           |           |           | Economies d'énergie (M <sup>3</sup> ) |                |                 |                 | Budgets (\$)   |                |                |                 |
|---|------------------------|-----------|-----------|-----------|---------------------------------------|----------------|-----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|
|   | 2004-2005              | 2005-2006 | 2006-2007 | 2004-2007 | 2004-2005                             | 2005-2006      | 2006-2007       | 2004-2007       | 2004-2005      | 2005-2006      | 2006-2007      | 2004-2007       |
| <b>Faible Revenu</b>                      |                        |           |           |           |                                       |                |                 |                 |                |                |                |                 |
| PF 110                                    | 100                    | 100       | 100       | 300       | 90500                                 | 90500          | 90500           | 271500          | 223875         | 223875         | 223875         | 671625          |
| PF 120                                    | 200                    | 200       | 200       | 600       | 80000                                 | 80000          | 80000           | 240000          | 182580         | 182580         | 182580         | 547740          |
| PF 130                                    | 200                    | 200       | 200       | 600       | 26200                                 | 26200          | 26200           | 78600           | 52000          | 52000          | 52000          | 156000          |
| PF 140                                    | 300                    | 300       | 300       | 900       | 33000                                 | 33000          | 33000           | 99000           | 109000         | 109000         | 109000         | 327000          |
| <b>sous-total</b>                         |                        |           |           |           | <b>229700</b>                         | <b>229700</b>  | <b>229700</b>   | <b>689100</b>   | <b>567455</b>  | <b>567455</b>  | <b>567455</b>  | <b>1702365</b>  |
| <b>Socio-communautaire</b>                |                        |           |           |           |                                       |                |                 |                 |                |                |                |                 |
| PS 210                                    | 5                      | 5         | 5         | 15        | 20065                                 | 20065          | 20065           | 60195           | 35830          | 35830          | 35830          | 107489          |
| PS 220                                    | 10                     | 10        | 10        | 30        | 40130                                 | 40130          | 40130           | 120390          | 50000          | 50000          | 50000          | 150000          |
| <b>sous-total</b>                         |                        |           |           |           | <b>60195</b>                          | <b>60195</b>   | <b>60195</b>    | <b>180585</b>   | <b>85830</b>   | <b>85830</b>   | <b>85830</b>   | <b>257489</b>   |
| <b>Residentiel</b>                        |                        |           |           |           |                                       |                |                 |                 |                |                |                |                 |
| PR 310 (U)                                | 20                     | 25        | 30        | 75        | 24000                                 | 30000          | 36000           | 90000           | 38250          | 47813          | 57375          | 143438          |
| PR 310 (DT)                               | 20                     | 30        | 40        | 90        | 18100                                 | 27150          | 36200           | 81450           | 24500          | 36750          | 49000          | 110250          |
| PR 320 (U)                                | 25                     | 30        | 30        | 85        | 17500                                 | 21000          | 21000           | 59500           | 17500          | 21000          | 21000          | 59500           |
| PR 330 (U)                                | 30                     | 40        | 50        | 120       | 5250                                  | 7000           | 8750            | 21000           | 15000          | 20000          | 25000          | 60000           |
| PR 330 (DT)                               | 10                     | 15        | 20        | 45        | 1250                                  | 1875           | 2500            | 5625            | 3500           | 5250           | 7000           | 15750           |
| PR 340 (U)                                | 10                     | 15        | 20        | 45        | 3000                                  | 4500           | 6000            | 13500           | 3000           | 4500           | 6000           | 13500           |
| PR 350 (U)                                | 5                      | 7         | 10        | 22        | 2545                                  | 3563           | 5090            | 11198           | 2545           | 3563           | 5090           | 11198           |
| PR 360 (U)                                | 50                     | 60        | 70        | 180       | 17150                                 | 20580          | 24010           | 61740           | 13000          | 15600          | 18200          | 46800           |
| PR 360 (DT)                               | 100                    | 100       | 100       | 300       | 20400                                 | 20400          | 20400           | 61200           | 15000          | 15000          | 15000          | 45000           |
| PR 370 (U)                                | 300                    | 350       | 400       | 1050      | 117600                                | 137200         | 156800          | 411600          | 15000          | 17500          | 20000          | 52500           |
| PR 380 (DT)                               | 90                     | 100       | 115       | 205       | 32850                                 | 36500          | 41975           | 111325          | 12600          | 14000          | 16100          | 42700           |
| <b>sous-total</b>                         |                        |           |           |           | <b>259645</b>                         | <b>309768</b>  | <b>358725</b>   | <b>928138</b>   | <b>159895</b>  | <b>200976</b>  | <b>239765</b>  | <b>600636</b>   |
| <b>sous-total clientèle résidentielle</b> |                        |           |           |           | <b>549540</b>                         | <b>599663</b>  | <b>648620</b>   | <b>1797823</b>  | <b>813180</b>  | <b>854260</b>  | <b>893050</b>  | <b>2560490</b>  |
| <b>CII</b>                                |                        |           |           |           |                                       |                |                 |                 |                |                |                |                 |
| PC 410 Sub                                | 12                     | 15        | 20        | 47        | 589932                                | 737415         | 983220          | 2310567         | 147483         | 184354         | 245805         | 577642          |
| PC 410 Pret                               | 5                      | 7         | 10        | 22        | 245805                                | 344127         | 491610          | 1081542         | 105038         | 147053         | 210075         | 462165          |
| PC 420 Sub                                | 10                     | 12        | 15        | 37        | 324950                                | 389940         | 487425          | 1202315         | 81238          | 97485          | 121856         | 300579          |
| PC 420 Pret                               | 3                      | 5         | 7         | 15        | 97485                                 | 162475         | 227465          | 487425          | 43666          | 72776          | 101887         | 218329          |
| PC 430 Sub                                | 70                     | 85        | 100       | 255       | 2808960                               | 3410880        | 4012800         | 10232640        | 700000         | 850000         | 1000000        | 2550000         |
| PC 430 Pret                               | 15                     | 20        | 25        | 60        | 601920                                | 802560         | 1003200         | 2407680         | 90000          | 120000         | 150000         | 360000          |
| PC 440 Sub                                | 10                     | 15        | 20        | 45        | 750000                                | 1125000        | 1500000         | 3375000         | 187500         | 281250         | 375000         | 843750          |
| PC 440 Pret                               | 3                      | 5         | 7         | 15        | 225000                                | 375000         | 525000          | 1125000         | 90000          | 150000         | 210000         | 450000          |
| PC 450                                    | 10                     | 12        | 15        | 37        | 200000                                | 240000         | 300000          | 740000          | 100000         | 120000         | 150000         | 370000          |
| PC 460 Sub                                | 10                     | 12        | 15        | 37        | 351117                                | 421340         | 526675          | 1299131         | 87779          | 105335         | 131669         | 324783          |
| PC 460 Pret                               | 4                      | 6         | 8         | 18        | 140447                                | 210670         | 280893          | 632010          | 24000          | 36000          | 48000          | 108000          |
| <b>sous-total clientèle CII</b>           |                        |           |           |           | <b>6335615</b>                        | <b>8219407</b> | <b>10338288</b> | <b>24893310</b> | <b>1656703</b> | <b>2164252</b> | <b>2744292</b> | <b>6565247</b>  |
| <b>Total programmes</b>                   |                        |           |           |           | <b>6885155</b>                        | <b>8819070</b> | <b>10986908</b> | <b>26691133</b> | <b>2469883</b> | <b>3018513</b> | <b>3637341</b> | <b>9125737</b>  |
| <b>Veille technologique</b>               |                        |           |           |           |                                       |                |                 |                 | 200000         | 200000         | 200000         |                 |
| <b>Gestion &amp; commercialisation</b>    |                        |           |           |           |                                       |                |                 |                 | 500000         | 500000         | 500000         |                 |
| <b>Grand total</b>                        |                        |           |           |           |                                       |                |                 |                 | <b>3169883</b> | <b>3718513</b> | <b>4337341</b> | <b>11225737</b> |